

Q DE QUOI S'AGIT-IL ? X

C'est une aide de la Région Réunion permettant un **remboursement maximum de 3 200 €** sur le financement des **projets digitaux** des petites structures réunionnaises.

Les dépenses financées correspondent à des prestations de service et d'acquisition d'équipements en lien avec la **visibilité numérique** de l'entreprise et aux **services des usagers**, et/ou des projets en corrélation avec la **sécurité informatique**.



Q A QUI CELA S'ADRESSE ? X



Pour les TPE

Avoir moins de 20 salariés
De 0 à 9 salariés : CA < 500 000 €
De 10 à 19 salariés : CA < 1 000 000 €

Les entreprises au **sens communautaire**, HORS entreprises des secteurs numérique, agricole et de la pêche :

- Inscrit au **Registre du Commerce** et de Sociétés ou au **Registre des métiers**
- Disposant d'un **code APE** autorisé

Pour les associations



Avoir moins de 10 salariés

Pour les professions libérales

Non réglementées ou assimilées
Domiciliées à la Réunion
CA < 500 000 €



POUR QUELLES PRESTATIONS ?

Les dépenses seront plafonnées en fonction des typologies d'actions présentées et évaluées à partir des devis reçus :

DÉVELOPPEMENT WEB

- Création ou refonte d'un site Internet vitrine : 1200 €
- Création ou refonte d'un site internet marchand : 2000 €



VISIBILITÉ NUMÉRIQUE

- Prestation de développement de la présence sur les réseaux sociaux (community management) : 1000 €
- Accompagnement à la définition de la stratégie digitale : 500 €
- Accompagnement à la digitalisation de contenus (crédits photos, web design, logo-chartre graphique, ...) : 2000 €



PRESTATION DE SÉCURITÉ

- Audits de sécurité, sécurisation des sites internet, sécurisation de données : 1000 €

